



AVIS PUBLIC

2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec)
G0A 2M0

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ
par la soussignée, Linda Gauthier,
directrice générale et secrétaire-trésorière
de la susdite municipalité

QUE le conseil de la municipalité des Éboulements sera saisi, lors de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 à 20 h, qui se tiendra exceptionnellement par visioconférence, de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure située au 30 chemin des Brumes, sur le lot 5 439 299 du cadastre du Québec, Les Éboulements.

QUE cette dérogation mineure portant le numéro **DM117-2021** consiste à :

- Autoriser la construction d'un abri à bois en cours avant plutôt qu'en cour latérale ou arrière, tel qu'exigé par l'article 5,2 « Constructions et aménagements accessoires permis dans les cours » du règlement de zonage 117-11 de la municipalité.

Dans le cas où le conseil municipal déciderait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme aux règlements de la municipalité.

Procédures d'objections à la dérogation :

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les laissant savoir par écrit, sous forme de lettre ou de courriel, à la direction de la municipalité à l'adresse suivante lindagauthier@leseboulements.com au plus tard le 3 juillet 2021. Ces dernières seront lues lors de la séance le 5 juillet 2021.

Une copie du document explicatif de la dérogation mineure est disponible en cliquant sur le lien suivant : [Document explicatif](#) ou sur demande au bureau de la municipalité au 2335, route du Fleuve, Les Éboulements.

DONNÉ aux Éboulements ce 18^e jour de juin 2021.

LINDA GAUTHIER
Directrice générale et secrétaire-trésorière